



COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Vendredi 20 mars 2026 à 19h00
A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
20032026-01	ELECTION DU MAIRE	Approuvée à l'unanimité
20032026-02	CREATION POSTE D'ADJOINTS	Approuvée à l'unanimité
20032026-03	CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER AVEC DELEGATIONS	Approuvée à l'unanimité
20032026-04	ELECTION DES ADJOINTS	Approuvée à l'unanimité
20032026-05	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Approuvée à l'unanimité
20032026-06	INDEMNITES DES ELUS	Approuvée à l'unanimité
20032026-07	DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL AU SDEEG	Approuvée à l'unanimité
20032026-08	DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX AU SIAEPBLAYAIS	Approuvée à l'unanimité
20032026-09	DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL AU SIEB	Approuvée à l'unanimité
20032026-10	DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX AU SIAEPA	Approuvée à l'unanimité
20032026-11	DESIGNATION DELEGUEES AU RPI CARS/ST MARTIN LACAUSSE	Approuvée à l'unanimité
20032026-12	HEURES SUPPLEMENTAIRES DES SECRETAIRES	Approuvée à l'unanimité
20032026-13	DESIGNATION D'UNE ELUE DELEGUEE AU CNAS	Approuvée à l'unanimité

Le Maire
Xavier ZORRILLA



La secrétaire
Régine BERTHAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-03

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER AVEC DELEGATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

Vu la nécessité de confier à un conseiller municipal une mission spécifique afin de faciliter la bonne marche des affaires communales,

Considérant que cette délégation ne confère pas au conseiller municipal le pouvoir de décision, mais uniquement une mission d'étude, de suivi ou de représentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

Article 1 : M. DELOMIER Etienne, conseiller municipal, est chargé de suivre et d'animer la mission relative à la surveillance, à la gestion et l'intervention en urgence pour le bon fonctionnement des bâtiments communaux (école, salle des fêtes, point poste et mairie)

Article 2 : Cette mission s'exerce sous l'autorité du Maire, qui conserve l'ensemble de ses prérogatives et pouvoirs de décision.

Article 3 : M. DELOMIER Etienne rendra compte régulièrement de l'avancement de sa mission au Maire et au Conseil Municipal.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame FARGES la plus âgée des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-01

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

La doyenne en âge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur ZORRILLA Xavier est candidat à la fonction de Maire de la commune de CARS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– M. ZORRILLA Xavier : QUINZE (15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

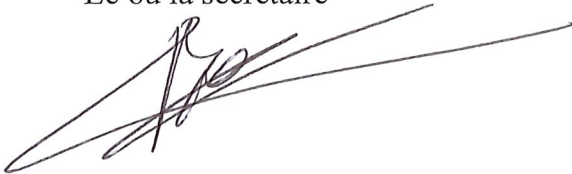
COMPTABILISE 15 suffrages exprimés pour M. Xavier ZORRILLA

PROCLAME Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire de la commune de CARS et le déclare installé.

AUTORISE Monsieur Xavier ZORRILLA, le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-02

OBJET : CREATION POSTES D'ADJOINTS

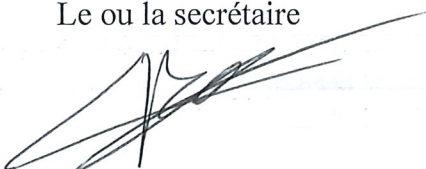
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de 4 postes d'adjoints.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	16/03/26
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
dont 0 pouvoir	
Vote :	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-04

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- M. SEVIN Philippe
- Mme ARIAS Dominique
- M. DELOMIER Mathieu
- Mme FARGES Dominique

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Liste de M. SEVIN Philippe, QUINZE voix (15)

- La liste de M. SEVIN Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

M. SEVIN Philippe :	1 ^{er} adjoint au Maire
Mme ARIAS Dominique :	2 ^{ème} adjoint au maire
M. DELOMIER Mathieu :	3 ^{ème} adjoint au maire
Mme FARGES Dominique :	4 ^{ème} adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-05

OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil la copie de l'article L2122-22 du CGCT qui recense les délégations dont il peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Article 1 :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les 22 délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites de 150€ droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces

droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 5000€ HT ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant de 30 000€ par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions sollicitées pour l'achat de biens mobiliers bureautiques et informatiques ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification

des biens municipaux uniquement pour lesquelles le Conseil Municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée ;
28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé, dans les mêmes conditions, d'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :

- 1 – les décisions prises par lui par délégation du Conseil Municipal
- 2 – les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil Municipal,
- 3 – les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal, sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause.

Article 3 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 § 4° et L.2122-18

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée lorsque les crédits sont ouverts au budget
- Autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature, en ce domaine, aux adjoints.

Article 4 : en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature aux adjoints dans l'ordre du tableau.

Article 5 : La présente délibération sera remise à :

- Mme le Sous-Préfet
- M. le Percepteur

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,

Xavier ZORRILLA.



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 033-213301005-20260320-2003202605-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-06

OBJET : INDEMNITES DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L 2123-24-1 ;

Vu l'article L2123-23 du CGCT intégrant les majorations introduites par la loi ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié

Vu l'installation du conseil municipal le 20 mars au soir, l'indemnité des fonctions est versée à partir du 20 mars 2026.

L'enveloppe indemnitaire est calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le Conseil Municipal peut désigner : 4

Avec pour le Maire 55,7% et les Adjoints :21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) selon article L.2123-23 du CGCT.

Soit une enveloppe indemnitaire de : **55,7 + (4 x 21,38) = 141,22% de l'indice 1027.**

Les indemnités du Maire et des Adjoints sont diminuées de façon à dégager une indemnité pour le Conseiller délégué.

Ainsi les indemnités proposées sont :

- Pour le Maire : 51,00% de l'indice 1027
- Pour les Adjoints : 19.80% de l'indice 1027
- Pour le Conseiller délégué : 11,02% de l'indice 1027

Soit 51,00 +(4 x 19,80) + 11,02 = 141,22%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire, des Adjoints et du Conseiller délégué comme suit :

- le Maire : 51,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- les adjoints : 19.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- le conseiller délégué : 11,02% de l'indice brut terminal de la fonction publique

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



The official stamp is circular and contains the text "MAIRIE DE CARS" at the top, "LEPRINCE-FERRASSI" in the center, and "(GIRONDE)" at the bottom. It is surrounded by two stars.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 25 MAI 2020**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE**

FONCTION	NOM PRENOM	TAUX (en % de l'indice brut terminal)	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	M. ZORRILLA Xavier	51.00 %	2096,36 €
1 ^{er} adjoint	M. SEVIN Philippe	19. 80 %	813,88 €
2 ^{ème} adjointe	Mme ARIAS Dominique	19. 80 %	813,88 €
3 ^{ème} adjoint	M. DELOMIER Mathieu	19. 80 %	813,88 €
4 ^{ème} adjointe	Mme FARGES Dominique	19. 80 %	813,88 €
Conseiller délégué	M. DELOMIER Etienne	11,02%	452,98 €

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 : 4110,52€

Le Maire

Xavier ZORRILLA



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 033-213301005-20260320-2003202606-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-07 71

OBJET : DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL AU SDEEG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de CARS a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétences « Eclairage Public » et « Gaz » telle qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Le délégué est choisi parmi les membres du Conseil Municipal de CARS et doit être élu au scrutin à la majorité absolue.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Xavier ZORRILLA délégué au SDEEG,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-08

OBJET : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX AU SIAEPBLAYAIS

Suite aux élections municipales, conformément aux statuts du syndicat **SIAEP BLAYAIS** et aux dispositions de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent désigner ses représentants à siéger au sein du **SIAEP BLAYAIS** (deux titulaires par commune).

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Mme Laure BOUCAUD et M. Mickael MALICHECQ délégués titulaires.
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26	
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
dont 0 pouvoir	
Vote :	Pour : 15
	Contre : 0
	Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-09 

OBJET : DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL AU SIEB

Suite aux élections municipales, l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose de procéder à la désignation des nouveaux délégués au sein des différents syndicats.

Les délégués sont choisis parmi les membres du Conseil Municipal de CARS et doivent être élus au scrutin à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De désigner

Délégué titulaire	M. Etienne DELOMIER
Délégué titulaire	M. Xavier ZORRILLA
Délégué suppléant	M. Philippe SEVIN

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 033-213301005-20260320-2003202609M-DE



Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located below the text 'Le ou la secrétaire'.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier Zorrilla', located below the text 'Le Maire, Xavier ZORRILLA.' and overlapping the official seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-10

OBJET : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX AU SIAEPA

Conformément aux statuts du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire, chaque commune membre est tenue de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant afin de la représenter au sein du syndicat.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide :

De désigner

Déléguée titulaire	Délégué suppléant
Mme Nicole DELAUGE	M. Mickael MALICHECQ

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-12

OBJET : HEURES SUPPLEMENTAIRES DES SECRETAIRES

Monsieur le Maire rappelle les heures supplémentaires effectuées par les secrétaires à l'occasion des élections notamment.

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires modifié par le décret n° 2007 – 1630 du 19 novembre 2007.

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié par le décret 2008-1451 du 22 décembre 2008.

Vu le décret n°2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret et n° 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux IHTS.

Monsieur le Maire demande à ce que les heures supplémentaires que les secrétaires effectuent lors d'évènements comme les élections, et réalisées exceptionnellement et à la demande du maire, soient indemnisées pendant toute la durée du mandat.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 16/03/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
dont 0 pouvoir
Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (15) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD, Stephane LAPENA

ABSENT EXCUSE (0) :

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20032026-13

OBJET : DESIGNATION D'UNE ELUE DELEGUEE AU CNAS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'une déléguée élue au Comité National d'Action Social (CNAS) auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 01 janvier 2017 par délibération n°24112016.02.

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Dominique FARGES en qualité de déléguée élue du CNAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Mme Dominique FARGES en qualité d'élue déléguée au CNAS pendant la durée du mandat.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,

Xavier ZORRILLA

